

Acte n° 2015C100

D E L I B E R A T I O N SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37 En exercice : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 08/09/2015

Présents : 32 Pouvoirs : 3

: 35

Votants

Le 14 septembre 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLEY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

<u>Absents excuses</u>: Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Chantal NOEL, Sylvie MICHEL, Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET, suppléante), Dominique VIAL (Pouvoir Jacky DUTRUC).

<u>Assistaient</u>: Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux),

Secrétaire de séance : Isabelle ACHARD

<u>OBJET</u>: FINANCES – Taxe d'Habitation – Suppression de l'assujettissement des résidences secondaires :

Vu l'article 232 du CGI,

Vu le courrier du Préfet de l'Ain reçu le 10 août 2015,

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, rappelle que par délibération 2015C73 du 6 juillet 2015, le Conseil Communautaire avait voté l'assujettissement des résidences secondaires à la taxe d'habitation.

Or M. Le Préfet indique que les résidences secondaires sont déjà soumises de plein droit à la taxe d'habitation. La délibération n'a donc aucune portée et il convient de la retirer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- RETIRE la délibération 2015C73 du 6 juillet 2015 portant assujettissement des résidences secondaires à la taxe d'habitation, ces dernières étant assujetties à la taxe d'habitation de plein droit,
- CHARGE le Président de notifier cette décision aux services de l'Etat.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 2 3 SEP. 2015 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150914-2015C100-FI

Affichage le: 2 3 SEP. 2015

A Trévoux, le 14/09/2015



